

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 11 septembre 2023, à compter de 20:03 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 2- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3- **Période de demandes verbales**
 - 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Sylvain Lavallée inc - Autorisation de paiement pour fauchage de nos chemins municipaux – 9 657.90\$
 - 5.2 Excavation Ste-Béatrix – Autorisation de paiement pour travaux de ponceaux - 6 898.50\$
 - 5.3 Ministère des Transports – Réitérer notre demande d'entretenir rapidement la rue de l'Église et la 337 menant vers St-Jean-de-Matha et vers St-Alphonse dû à leur mauvais état.
 - 5.4 Les Entreprises Bourget – Autorisation de paiement pour épandage de l'abat-poussière – 20 851.40\$
 - 5.5 Les Entreprises Stéphane Giroux – Autorisation de paiement de facture pour remplacement de lumières de rues – 8 174.72\$
 - 5.6 Lignes M.D. inc – Autorisation de paiement pour marquage des rues – 8 256.90\$
 - 6- **Sécurité publique**
 - 6.1 Aéro-Feu – Autorisation de paiement pour le projet d'air commun – 91 470.66\$
 - 7- **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau – Août 2023
 - 7.2 Accueil de la démission de Martin Tremblay au poste d'inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement

- 7.3 Résolution d'intérêt - étude de mise en commun pour la création d'une régie en gestion des matières résiduelles

8- **Culture et loisirs**

- 8.1 Gagné Sports – Autorisation de paiement achat de gradins extérieurs au terrain de balle – 36 287.26\$
- 8.2 Accueil de la démission de Joanie Dumais Langlois au poste de Directrice des loisirs en remplacement de congé de maternité
- 8.3 Adoption de la politique culturelle
- 8.4 Acquisition de modules de jeux pour less 0-5 ans et installation au parc Alain Rainville dans le cadre du FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie.

9- **VARIA**

10- **Levée de la séance**

214-09-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Période de demandes verbales**

4- **Administration**

4.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

215-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'août 2023.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	162 122.78 \$
Prélèvements automatiques	16 488.86 \$
Salaires	45 185.70 \$
Chèques à émettre	157 771.75 \$
TOTAL	381 569.09 \$

ADOPTÉE

5- **Travaux publics**

- 5.1 **Sylvain Lavallée inc - Autorisation de paiement pour fauchage de nos chemins municipaux – 9 657.90**

216-09-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Sylvain Lavallée inc. au montant de 9 657.90\$ pour le fauchage de nos chemins municipaux.

ADOPTÉE

5.2 Excavation Ste-Béatrix – Autorisation de paiement pour travaux de ponceaux - 6 898.50\$

217-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Excavation Ste-Béatrix au montant de 6 898.50 \$ pour des travaux de ponceaux sur le chemin de la Côte St-Jacques.

ADOPTÉE

5.3 Ministère des Transports – Réitérer notre demande d'entretenir rapidement la rue de l'Église et la 337 menant vers St-Jean-de-Matha et vers St-Alphonse-Rodriguez dû à leur mauvais état.

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église, la 337 menant vers St-Jean-de-Matha et menant vers St-Alphonse sont en très mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait plusieurs demandes et/ou plaintes;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens manifestent également souvent leur mécontentement face à ces routes et que nous les référons au Ministère des Transport en signalant le 511 pour ensuite sélectionner l'option 2, tout comme la municipalité doit faire pour se plaindre;

218-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de réitérer notre demande d'entretenir ces routes dans un court délai, compte tenu de leur très mauvais état.

ADOPTÉE

5.4 Les Entreprises Bourget – Autorisation de paiement pour épandage de l'abat-poussière – 20 851.40\$

219-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Les Entreprises Bourget au montant de 20 851.40\$ pour l'application d'abat-poussière.

ADOPTÉE

5.5 Les Entreprises Stéphane Giroux – Autorisation de paiement de facture pour remplacement de lumières de rues – 8 174.72\$

220-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Les Entreprises Stéphane Giroux au montant de 8 174.72\$ pour le remplacement de plusieurs lumières de rues.

ADOPTÉE

5.6 Lignes M.D. inc – Autorisation de paiement pour marquage des rues – 8 256.90\$

221-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Lignes M.D. inc. au montant de 8 256.90\$ pour le marquage des rues.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Aéro-Feu – Autorisation de paiement pour le projet d'air commun – 91 470.66\$

222-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Aéro-Feu au montant de 91 470.66\$ pour la partie du matériel nécessaire non-subventionné pour le projet de mise en commun d'équipement d'air respirable.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Août 2023

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois d'août 2023.

7.2 Accueil de la démission de Martin Tremblay au poste d'inspecteur au service de l'urbanisme et l'environnement

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de Martin Tremblay au poste d'inspecteur au service de l'urbanisme et l'environnement, effective au 13 septembre 2023

Nous le remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

7.3 Résolution d'intérêt - Étude de mise en commun pour la création d'une régie en gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE

les enjeux actuels en matière de gestion des matières résiduelles, autant en collecte et transport que pour le traitement des matières dont plusieurs peuvent être palliés par des regroupements municipaux;

ATTENDU QU'

à compter du 1er janvier 2025, Éco Entreprise Québec sera l'unique responsable de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables et que l'organisme entend confier ce mandat par contrat à un seul partenaire régional plutôt qu'aux municipalités locales;

ATTENDU QUE

plusieurs contrats municipaux en matière de collecte et de transport arriveront à échéance en 2024, notamment

pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques;

ATTENDU QUE les équipements de compostage de la RITDM sont en fin de vie utile et que le contrat d’exploitation du site de compostage arrivera à échéance en 2024;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur volonté de créer une régie pour la prise en charge de plusieurs volets en matière de gestion des matières résiduelles permettant une mise en commun et une optimisation des ressources;

ATTENDU QU’ une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création ou modification d’une régie;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l’intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

223-09-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la présente résolution et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité s’engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de l’étude de faisabilité;

QUE la Municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

QUE la Municipalité mandate la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l’Énergie organisme responsable du projet;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents dans le cadre de cette étude.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Gagné Sports – Autorisation de paiement achat de gradins extérieurs au terrain de balle – 36 287.26\$

224-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement à Gagné Sports au montant de 36 287.26\$ pour l’achat des gradins extérieurs au terrain de balle.

ADOPTÉE

Dépôt

8.2 Accueil de la démission de Joanie Dumais Langlois au poste de Directrice des loisirs en remplacement de congé de maternité

Le conseil prend acte de la démission, effective au 8 septembre 2023, de Mme Joanie Dumais Langlois au poste de Directrice des loisirs en remplacement de congé de maternité de Jessica Girouard considérant que sa 1^{ère} remplaçante n'est plus à l'emploi de la municipalité pour cause de maternité.

Nous la remercions et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

8.3 Adoption de la politique culturelle

225-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique culturelle.

ADOPTÉE

8.4 Acquisition de modules de jeux pour les 0-5 ans et installation au parc Alain Rainville dans le cadre du FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie.

226-09-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de présenter dans le cadre du FRR Volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie une demande au montant de 35 311.70\$ pour la réalisation du projet « Acquisition de modules de jeux pour les 0-5 ans et installation au parc Alain Rainville »

L'enveloppe comprend une subvention de 28 249.36\$ (80%) et la municipalité s'engage à payer sa part de mise de fonds de 7 062.34\$ (20%). Le maire, M. Daniel Arbour et la Directrice générale, Mme Mélissa Charette sont autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

9- Varia

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

227-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h12.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière